

DÉFINITION

PROTECTION BOIS est un produit d'imprégnation pour protéger le bois contre l'humidité. Convient pour tous types de bois. Sa couleur brun-foncé et son odeur caractéristique le destinent au traitement efficace, basique des bois extérieurs exposés aux intempéries : clôtures, piquets, palissades, chevrons, pontons, barques, abris de jardin, boxes pour animaux, etc...

PROTECTION BOIS est compatible avec les anciens traitements et peut les recouvrir. Laisser sécher quelques mois avant d'appliquer un vernis ou une peinture. Ne pas utiliser PROTECTION BOIS pour des travaux intérieurs ni sur des surfaces peintes ou des travaux à proximité immédiate des lieux de vie. Odeur persistante durant plusieurs mois.

Consommation :

Au trempé : 3 à 5m² par litre.
En badigeonnage : 4 à 6m² par litre.
(par couche selon porosité du bois)

Nettoyage et Dilution :

Au White Spirit.

Spécialiste du traitement bois depuis près d'un siècle, PROTECTION BOIS se substitue au Carbonyl pour le traitement protecteur des bois extérieurs exposés à l'eau et à l'humidité.

Sa nouvelle formule conforme aux nouvelles exigences de la législation vous donne toujours l'assurance de la protection longue durée des bois, de toutes essences, neufs et anciens.

UTILISATION

PROTECTION BOIS est un produit prêt à l'emploi. Il s'utilise sur des bois neufs ou anciens propres et secs, préalablement débarrassés des souillures, des verdissures ou de la terre...
Il s'applique facilement à la brosse, en badigeonnage ou par trempage.

Le PROTECTION BOIS s'applique en une ou plusieurs couche(s) selon le degré de protection recherché en cherchant à bien imprégner le bois en profondeur. Le fait d'appliquer plusieurs couches donne un résultat plus foncé.



SÉCURITÉ

Danger. Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) hydrocarbure aliphatique, cycloparafinique, aromatique. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Éliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchetterie ou dans les ordures ménagères conformément à la réglementation locale. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contribuez à préserver l'environnement en ne jetant pas les résidus à l'égout et veillez à apporter le contenant vide dans une déchetterie. Contactez les autorités locales, afin de vous informer du mode d'élimination de l'emballage non vide.



Conçu et fabriqué en France par :

DURIEU SA

2 bis rue Charles de Gaulle
91070 Bondoufle – FRANCE
Tél. +33 (0)1 60 86 48 70

Made in France
Emb. 59349



ACIER RECYCLABLE

MDD-149-14-3V